

ADNA

La Roquette sur Siagne, le 15 décembre 2017

127, rue de la fontaine

06550, La Roquette Sur Siagne

Tél : 06 67 97 73 55

Lettre recommandée A/R

A

Monsieur Stéphane DAGUIN
Sous-Préfet des Alpes Maritimes

Objet : Signalement d'un survol aérien dangereux

Référence : Plainte n° 3546 du 11 décembre 2017 de Monsieur LACO (1550 boulevard des Mimosas – La Roquette Sur Siagne) à la cellule riverains d'ACM

Monsieur le Préfet,

Le 11 décembre courant à 17 h 22 un habitant de La Roquette Sur Siagne a adressé une plainte à la cellule riverains d'ACM concernant le survol à basse altitude de son domicile à trois reprises alors que la tempête soufflait et que l'aéroport de Nice était lui-même fermé à la navigation aérienne. Il y a d'ailleurs indiqué qu'il considérait qu'il s'agissait là d'une mise en danger de la vie d'autrui.

C'est pourquoi, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir diligenter, avec les services appropriés de la navigation aérienne, une enquête pour déterminer si des règles de sécurité ont été enfreintes tant sur les conditions d'accès de l'aéroport lors de la tempête que sur la trajectoire de ces 3 avions.

1/2

La trajectoire actuelle d'approche (VPT 17 appelée par les riverains « le trombone ») des jets pour l'atterrissage sur l'aéroport de Cannes Mandelieu, survole deux fois des zones densément peuplées et expose ainsi les populations survolées à des nuisances diverses (bruit, pollution atmosphérique et terrestre) mais aussi à des risques d'accidents.

Depuis plusieurs années notre association alerte les pouvoirs publics sur les nuisances et les risques de la VPT 17 et milite pour que soient mises en œuvre et utilisées prioritairement des trajectoires de moindre risque et nuisance.

Nous sommes d'ailleurs en attente de vous rencontrer depuis le départ cet été de votre prédécesseur, M. Castanet, pour poursuivre avec vous les actions de progrès qu'il avait initiées dans ce domaine en particulier lors de la Commission Consultative de l'Environnement de juin 2017. Nul besoin de vous rappeler que les nuisances générées par l'activité de l'aéroport de Cannes Mandelieu affectent une population de 50 000 personnes attentives aux actions de l'Etat pour garantir leur droit à une qualité de vie qui devrait être la norme et cela en toute sécurité.

Dans l'attente de votre réponse et de la restauration des liens que nous avons tissés avec votre prédécesseur, nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Jean-Claude BOSCHEL

Président de l'ADNA

P/O

Pierre MONARD

Secrétaire général



Copies :

- Monsieur André ROATTA, maire de La Roquette Sur Siagne
- Madame Emmanuelle BLANC, DGAC SNA/SE - Nice